

## L'école inclusive et les situations complexes

Afin de permettre l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap différentes adaptations doivent être mise en place dans les écoles et les établissements du second degré. Le Service de l'Ecole Inclusive propose différentes formes d'aides aux équipes pédagogiques lorsqu'elles en font la demande. Les Professeurs Ressource (PR) répondent à ces demandes sur l'Académie de Paris.

## Les EMASCO

Parfois les adaptations en classe peuvent être complétées par une approche médico-sociale notamment quand il existe un risque de rupture du parcours scolaire. Cette approche peut apporter des réponses à la complexité des situations en prenant appui sur le contexte global de l'enfant (social, scolaire, familial, ...) et proposer des outils aux établissements scolaires.

Comme le détermine la Circulaire DGCS/SD3B/2019/138 du 14 juin 2019, les Equipes Mobiles d'Appui à la SColarisation (EMASCO) sont le résultat d'un partenariat entre le médicosocial et l'Education nationale. Les EMASCO complètent ainsi les réponses existantes afin de permettre la sécurisation des parcours des élèves en situation de handicap.

## Circuit de la demande d'intervention d'une EMASCO

**Les familles doivent être informées par le directeur ou le chef d'établissement de la demande d'intervention si l'intervention est auprès de l'enfant.**

<b>Premier degré public</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Fiche de saisine à compléter par l'enseignant de l'élève (en concertation avec l'équipe de l'école).</li> <li>2. Transmission du document en version numérique par le directeur de l'école : <ul style="list-style-type: none"> <li>- à l'IEN de circonscription pour information ;</li> <li>- à l'EMASCO du secteur de l'établissement.</li> </ul> </li> </ol>
<b>Second degré public</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Document à compléter par l'enseignant faisant la demande ou par l'équipe scolarisant l'élève.</li> <li>2. Transmission en version numérique par le chef d'établissement à l'EMASCO du secteur de l'établissement.</li> </ol>
Un AESH via la saisine du pilote de PIAL ou de l'enseignant peut bénéficier des apports de l'EMASCO	

**L'EMASCO et l'IEN ASH 3 analysent les demandes.**

**L'IEN ASH 3 valide l'intervention de l'EMASCO pour une première évaluation auprès des équipes sur le terrain.**

## Contacts

<b>Secteur Nord-Est : 10<sup>ème</sup> – 11<sup>ème</sup> – 19<sup>ème</sup> – 20<sup>ème</sup></b>	<b>Transmettre la demande par mail à :</b> <a href="mailto:emasco-nordest@abpieh.fr">emasco-nordest@abpieh.fr</a>
<b>Secteur Sud-Est : 5<sup>ème</sup> – 12<sup>ème</sup> – 13<sup>ème</sup></b>	<b>Transmettre la demande par mail à :</b> <a href="mailto:emasco-sudest@abpieh.fr">emasco-sudest@abpieh.fr</a>
<b>Secteur Centre-Ouest : 1<sup>er</sup> – 2<sup>ème</sup> – 3<sup>ème</sup> – 4<sup>ème</sup> – 6<sup>ème</sup> – 7<sup>ème</sup> – 8<sup>ème</sup> 9<sup>ème</sup> – 14<sup>ème</sup> – 15<sup>ème</sup> – 16<sup>ème</sup> – 17<sup>ème</sup> – 18<sup>ème</sup></b>	<b>Transmettre la demande par mail à :</b> <a href="mailto:emasco-centreouest@hovia.org">emasco-centreouest@hovia.org</a>